



## Des trajets courts pour se rendre au travail mais la voiture reste reine

**E**n Corse, la moitié des actifs en emploi résident à moins de 5 km de leur lieu de travail. L'absence de grandes villes étendues et le relief expliquent notamment cette proximité. Cependant, 86 % des actifs utilisent la voiture pour aller travailler. Les deux-roues motorisés sont plus employés qu'en province alors que les transports en commun restent peu usités. La marche est un mode de déplacement réservé aux très petites distances et les femmes s'y prêtent plus volontiers que les hommes pour se rendre au travail.

Arnaud Huyssen, Rémi Malleville (Insee)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 133 000 actifs en emploi résident et travaillent en Corse. La grande majorité déclarent se déplacer pour se rendre sur leur lieu de travail (96 %) (*sources*). Parmi eux, la moitié parcourt des « petites distances » d'au plus 5 km (*définition*). Cette proportion est nettement supérieure à la moyenne de France de province (34 %). La Corse est ainsi la région où la part des petites distances est la plus élevée, devant Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un quart des actifs habitent même à moins de 2 km de leur lieu de travail (contre 15 % en province). À l'opposé, seulement un sur dix parcourt des distances de 25 km ou plus pour aller travailler. Ces caractéristiques sont comparables à certains départements de province comme les Hautes-Alpes, seul département dont la part d'actifs proches de leur travail est supérieure à celle de la Corse (53 %).

### Le relief et la taille des villes limitent les grands trajets

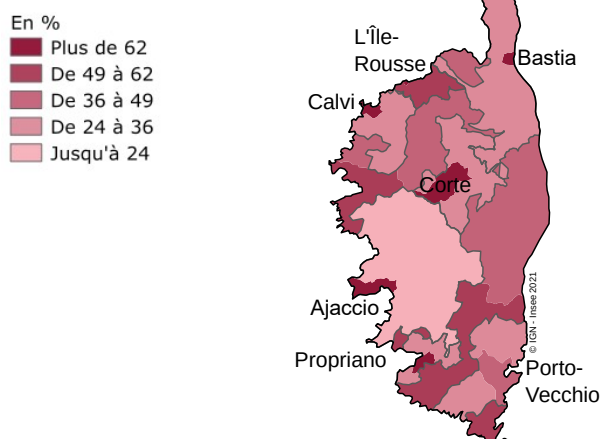
La proximité des actifs corses vis-à-vis de leur lieu de travail tient en partie au relief contraignant de l'île. Le territoire montagneux induit une concentration de l'emploi et de la population et donc un raccourcissement des trajets. Ainsi, en Corse, 95 % des actifs en emploi résidant dans une aire d'attraction des villes travaillent dans leur aire contre 82 % en France de province. De plus, la région ne compte aucune aire d'attraction supérieure ou égale à 200 000 habitants (*définition*) dans lesquelles la part des « petites distances » est plus faible.

Les actifs en emploi résidant dans les pôles des aires sont plus proches de leur travail que ceux des couronnes car ces pôles centralisent les emplois (*figure 1*). Ainsi sept actifs sur dix vivent à moins de 5 km de leur travail à Ajaccio et Bastia. Ils sont même huit sur dix à Corte et L'Île-Rousse.

### Le recours à la voiture plébiscité

En Corse, en 2017, 85,5 % des actifs qui se déplacent pour se rendre sur leur lieu travail utilisent la voiture. Ce taux place la Corse au 3<sup>e</sup> rang des régions de France de province derrière la Bretagne (86,1 %), la Nouvelle-Aquitaine (85,6 %) et 3,5 points au-dessus de la moyenne de province.

### 1 Part des actifs travaillant à moins de 5 km de leur domicile par aire d'attraction des villes en Corse

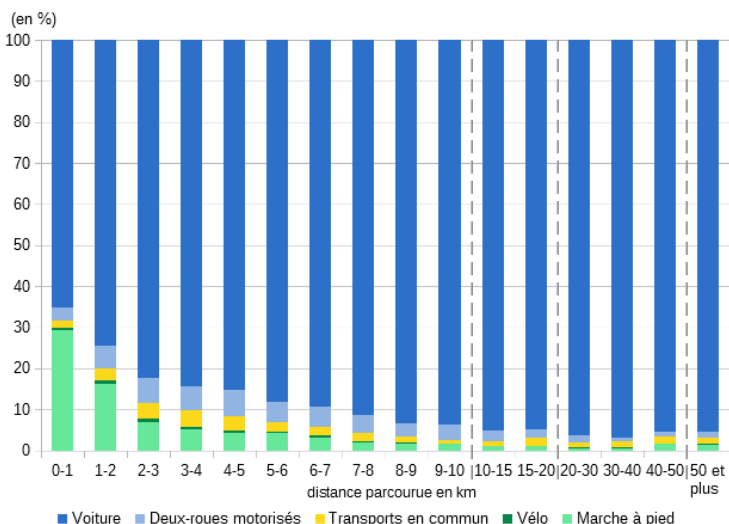


Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un emploi ou en apprentissage et ayant déclaré des déplacements domicile travail, Corse

Source : Insee, recensement de la population 2017, distancier Métric-OSRM (distance par la route)

Pourtant, l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail est influencée par la distance à parcourir (*figure 2*). En effet, pour des trajets inférieurs à 5 km, 77 % des actifs ont recours à leur voiture pour se déplacer, ils sont 96 % au-delà de 15 km. Cependant, l'automobile reste majoritaire y compris pour les trajets les plus courts puisque 65 % des actifs résidant à moins d'1 km de leur lieu de travail utilisent leur voiture pour aller au travail. Le choix de ce mode de déplacement pour de courtes distances peut être lié à des critères divers, comme l'accompagnement des enfants à l'école avant de se rendre à son lieu de travail, des raisons de santé, un relief peu adapté à la marche ou au vélo ou une offre de transports en commun peu développée. D'ailleurs, sur les « petites distances », les actifs résidant dans les couronnes ou dans les communes hors attraction des villes recourent plus souvent à la voiture que ceux des pôles.

## 2 Répartition des actifs en emploi selon le mode de déplacement principal et la distance domicile-travail en Corse



Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un emploi ou en apprentissage et ayant déclaré des déplacements domicile travail, Corse

Source : Insee, recensement de la population 2017, distancier Métric-OSRM (distance par la route)

### L'utilisation des deux-roues motorisés plus importante qu'ailleurs

En Corse, pour les petites distances, 5,2 % des actifs en emploi se rendent au travail en deux-roues motorisé contre 2,0 % en France de province. Le climat doux avec de faibles précipitations ainsi qu'une circulation dense dans les agglomérations favorisent ce moyen de déplacement. Les deux-roues motorisés sont surtout utilisés à Ajaccio. Ainsi, 10 % des Ajacciens qui effectuent de petites distances pour aller travailler utilisent ce moyen de déplacement contre 4 % des Bastiais. Ce recours à la moto et au scooter est en revanche de même ampleur dans les couronnes des deux agglomérations (respectivement 2,3 % et 2,5 %). Leur utilisation reste toutefois un phénomène fortement masculin, les hommes y recourant quatre fois plus que les femmes (8 % contre 2 %).

### Les modes de transport doux réservés aux très petites distances

En Corse, 15 % des actifs effectuant moins de 5 km pour se rendre au travail utilisent un transport doux (*définition*) contre 22 % en France de province. Aller au travail à pied ou à vélo est d'ailleurs réservé aux très courtes distances : c'est quatre fois plus fréquent pour parcourir moins de 2 km que pour des distances comprises entre 2 et 5 km. Ainsi, un quart des actifs qui vivent à moins de 2 km de leur travail marchent ou prennent le vélo pour aller travailler. Parmi les transports doux, la marche est largement majoritaire (95 %), le relief de l'île étant peu propice à la pratique utilitaire du vélo.

Enfin, le recours aux transports en commun pour se rendre au travail est marginal sur l'île. Seulement 2,3 % des actifs les utilisent contre 8,0 % en province. En effet, l'utilisation des transports en commun est spécifique aux plus grandes villes. Ceux-ci sont surtout utilisés à Bastia (5,1 %) et Ajaccio (4,5 %).

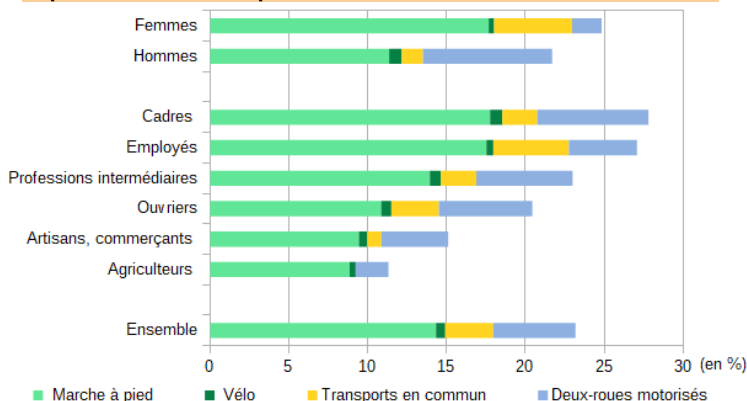
### Les femmes utilisent moins la voiture

En Corse, les femmes utilisent moins la voiture que les hommes pour se rendre au travail (*figure 3*). Sur les petites distances, elles marchent et utilisent plus les transports en commun : 18 % d'entre elles marchent contre 11 % des hommes et 5 % utilisent les transports en commun contre 1 % des hommes. L'effet du sexe et de la catégorie sociale s'imbriquent pour expliquer ces

modes de déplacements différents. En effet la moitié des femmes sont des employées contre un homme sur cinq. Or, cette catégorie socioprofessionnelle est aussi celle qui recourt le moins à la voiture après celle des cadres.

Pour pallier leur moindre utilisation de l'automobile, les cadres recourent à la marche (18 %) et aux deux-roues motorisés (7 %) pour les petits trajets. Ce sont eux qui utilisent le plus ces deux modes de déplacement. ■

## 3 Répartition des modes de déplacement selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle sur les petites distances



Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un emploi ou en apprentissage et ayant déclaré des déplacements domicile travail, Corse

Note de lecture : les cadres sont 18 % à marcher, 1 % à prendre le vélo, 2 % à prendre les transports en commun et 7 % à rouler en deux-roues motorisés. Les autres utilisent la voiture (72 %).

Source : Insee, recensement de la population 2017, distancier Métric-OSRM (distance par la route)

## Sources

Les résultats sont issus du recensement de population de 2017 (France hors Mayotte). Le champ est constitué des actifs en emploi ou en apprentissage âgés d'au moins 15 ans résidant en Corse. Les personnes ne se déplaçant pas ou ayant déclaré un lieu de travail à plus de 150 km de leur logement ne sont pas prises en compte dans cette étude.

Le distancier Métric-OSRM de l'Insee fournit pour la première fois pour cette étude les distances routières entre lieu de résidence et lieu de travail suite à la géolocalisation des adresses d'habitation et d'emploi. Ceci permet de connaître les distances domicile-travail avec plus de précision que précédemment, notamment à l'intérieur des grandes communes ainsi que dans les communes éclatées. La distance a été calculée aux adresses précises dans 94 % des cas pour le lieu de résidence et 63 % pour le lieu de travail. Les autres adresses sont de qualité moyenne ou localisées au centre de la commune (lieu de travail variable, adresse imprécise, non-réponse).

## Définitions

**Les déplacements « doux »** caractérisent tous les modes de transports sans moteur thermique, ne générant pas de gaz à effet de serre. Sont donc considérés comme « doux », la marche, le vélo et la trottinette avec ou sans assistance électrique.

**Les trajets courts** correspondent à distances domicile-travail inférieures à 5 km, **les trajets très courts** à moins de 2 km.

**L'aire d'attraction** d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes, mesurée par les déplacements domicile-travail. Une aire est composée d'un **pôle**, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une **couronne** constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.



Insee Corse  
Résidence du Cardo  
rue des Magnolias CS 70907  
20700 Ajaccio cedex 9

Directrice de la publication  
Véronique Daudin

Rédactrice en chef adjointe  
Claude Thomas

ISSN : 2268-1493

© Insee 2021

## Pour en savoir plus

- [La voiture reste majoritaire pour les déplacements domicile-travail, même pour les courtes distances](#), Insee Première n° 1835, janvier 2021
- [En Corse, 86 % de la population vit dans l'aire d'attraction d'une ville](#), Insee Flash Corse n° 54, octobre 2020
- [Quatre actifs sur dix changent de commune pour aller travailler](#), Insee Flash Corse n° 17, juin 2016